Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 2 (1857)
Heft: 11

Artikel: Rapport sur l'armement et la campagne de 1857
Autor: Dufour, C.-H.
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-328356

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 14.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Partie des 36,000 qu'il conduisait sur le bas Rhin, fila à marches forcées vers le Palatinat, et lui-même avec le reste, vint s'établir à St-Blaise dans le Brisgau, afin d'inquiéter le flanc gauche de Masséna et de le laisser dans l'incertitude sur la destination ultérieure de ses colonnes. Nous le laisserons opérer en Allemagne, débloquer Philipsbourg, prendre Manheim et forcer le corps d'armée français qui avait fait une pointe de ce côté précisément pour attirer l'attention des Alliés et les engager à quitter la Suisse; nous le laisserons enfin concentrer ses forces sur le Necker et nous reviendrons aux opérations des armées qui foulaient le sol helvétique.

RAPPORT

SUR L'ARMEMENT ET LA CAMPAGNE DE 1857.

(Du 15 avril 1857.)

Première partie. — Historique.

Par les caractères qu'elle avait présentés, comme par l'émotion qu'elle avait excitée dans les esprits, l'insurrection royaliste du 3 septembre 1856 dans le canton de Neuchâtel n'avait pas tardé à laisser entrevoir les graves complications avec l'étranger dont elle devait être suivie. Vivement préoccupé de cette situation, le Conseil fédéral ne pouvait pas se laisser surprendre par les événements : il songea à organiser nos moyens de défense.

Après avoir travaillé, sans bruit, à compléter les forces militaires de la Suisse, le Département militaire fédéral invita les cantons à combler les lacunes qui pouvaient exister dans leurs contingents en hommes et en matériel. Une commission, réunie à Berne sous la présidence du chef de ce département et qui comptait dans son sein M. le général *Dufour* et M. le colonel *Fischer,* de Reinach, inspecteur de l'artillerie, avait préparé l'organisation de l'armée et arrêté la composition des états-majors. Elle s'était occupée, en même temps, de la question si importante des approvisionnements de bouche pour hommes et chevaux.

En groupant les contingents et en les distribuant en divisions et en brigades, la commission poursuivait un double but. Elle voulait arriver à pouvoir réunir les troupes, avec la plus grande célérité possible, sur un point et à un moment donnés, et jeter les bases d'une répartition normale et durable des forces militaires de la Confédération, en leur créant un cadre où l'on pût toujours les faire entrer.

L'armée était partagée en 9 divisions, composée chacune de :

1 état-major de division;
1 compagnie de sapeurs du génie;
3 batteries d'artillerie de campagne;
1 compagnie de parc;
2 1/2 compagnies de cavalerie;
6 compagnies de carabiniers;
3 brigades d'infanterie, composées de 4 bataillons chacune.

Il y avait en outre une réserve composée de cinq brigades d'artillerie, de trois brigades de cavalerie et d'une brigade d'infanterie.

Restaient disponibles :

3 compagnies de sapeurs du génie ;
6 compagnies de pontonniers ;
12 compagnies d'artillerie de position ;
17 compagnies de carabiniers ;
4 1/2 bataillons et 21 compagnies détachées d'infanterie, dont on aurait disposé suivant les besoins.

Ainsi distribuée l'armée formait un effectif de 104,500 hommes et de 9,000 chevaux, et comprenait les deux premiers contingents, l'élite et la réserve.

Les neuf divisions furent placées, éventuellement, sous le commandement :

la	I.	du colonel fédéral	Ch. *Veillon,*	de Lausanne.
»	II.	»	» Fr. *Veillon,*	de Lausanne.
»	III.	»	» *Bourgeois*,	de Corcelettes.
»	IV.	»	» *Kurz,*	de Berne,
»	V.	»	» *Ziegler*,	de Zurich.
»	VI.	»	» *Egloff,*	de Thurgovie.
»	VII.	»	» Ed. de *Salis,*	des Grisons.
»	VIII.	»	» *Zimmerli*,	d'Arau.
»	IX.	»	» *Bontems,*	d'Orbe.

Ce dernier, retiré du service depuis un an, avait, à la première nouvelle du danger qui menaçait la Suisse, sollicité de l'emploi dans l'armée active.

Le génie était placé sous les ordres du colonel fédéral *Buchwalder*, l'artillerie sous ceux du colonel *Fischer,* de Reinach.

Le colonel fédéral *Denzler* était désigné pour commander la réserve d'artillerie, et le colonel fédéral de *Linden* pour commander la réserve de cavalerie.

La direction des parcs était confiée au colonel fédéral *Wurstemberger.*

A la tête de l'administration se trouvait placé le commissaire en chef des guerres, colonel fédéral *Abys.*

Le service sanitaire était mis sous la direction supérieure du colonel *Flugel ;* et le colonel *Gonzenbach* devait remplacer, dans la branche judiciaire, l'auditeur en chef, malade.

En même temps que la commission organisait l'armée, le département militaire faisait faire des reconnaissances à la frontière.

Comme les événements continuaient à prendre un caractère plus grave et à rendre le danger plus imminent ; les Etats furent requis, le 18 décembre, de mettre leurs contingents, élite, réserve et landwehr, sur un pied tel que l'on pût en disposer immédiatement. Le lendemain, ils recevaient l'ordre de se tenir prêts à fournir, à première réquisition, leurs contingents en chevaux d'une qualité irréprochable.

Les approvisionnements de matériel de guerre avaient aussi été l'objet des préoc-

cupations du département militaire fédéral. Il avait donné des ordres pour qu'à première réquisition les arsenaux et les magasins de la Confédération et des cantons fussent en état de fournir les munitions, les bouches à feu, les trains de pontons, les voitures de guerre, les ambulances, etc., nécessaires aux besoins du service.

L'exécution de ces ordres avait eu pour résultat de mettre à la disposition de l'armée, dès l'entrée en campagne :

1° 600 bouches à feu, dont 216 pièces de campagne attelées, 150 dite de réserve, 234 pièces de position ;

2° 3 batteries d'artillerie de montagne ;

3° 20 voitures, avec chevalets, pour fusées de guerre ;

4° Des trains de pontons, partie à la Birago, partie ancien modèle ;

3° Un approvisionnement de munitions, consistant en 14,500,000 cartouches d'infanterie, de cavalerie et de carabiniers.

Il restait, en outre, un approvisionnement considérable de poudre, mis à la disposition du département Militaire par le département des Finances. L'ordre avait été donné à toutes les usines à poudre de ne plus fabriquer, jusqu'à nouvelle autorisation, que de la poudre de guerre. Par surcroît de précaution, on s'était assuré de la livraison éventuelle d'une quantité considérable de poudre dans les Etats du roi de Sardaigne.

Afin de pouvoir procéder sur une grande échelle à la réparation des armes endommagées dans les combats, on avait préparé une quantité considérable d'outils et de pièces de rechange. L'on était, en outre, assuré de l'appui et de la coopération des nombreux ateliers mécaniques que possède la Suisse.

Interprétant avec intelligence les ordres qui lui étaient donnés pour les subsistances, le commissaire des guerres en chef prit si bien ses mesures, qu'au 1er décembre les premiers arrivages entraient en magasin, et que le reste de l'approvisionnement était en route sans que l'on sût pour le compte de qui les achats étaient faits. Il avait en outre passé des marchés avec des fournisseurs qui se faisaient forts de procurer à l'armée la quantité de rations de pain nécessaire à sa consommation journalière.

La fourniture de la viande préoccupait moins l'administration. Elle se reposait à cet égard sur l'existence, à l'intérieur, d'un bétail abondant et de bonne qualité.

Deux officiers supérieurs étaient envoyés à l'étranger pour y faire des achats de chevaux destinés aux officiers des états-majors, à qui ils devaient être livrés à prix coûtant; mesure nouvelle, mais extrêmement importante pour le succès d'une mise sur pied prompte et considérable.

On créait, en même temps, les ressources financières nécessaires pour le cas où la guerre se serait prolongée. Un premier emprunt de 12,000,000 de francs était contracté en Allemagne, et on préparait tout pour assurer la réussite d'un second emprunt, si les circonstances commandaient d'y recourir.

Le département militaire faisait, en outre, étudier les ressources de l'ennemi. Son

attention se portait surtout sur les chemins de fer et sur les facilités que ces voies de communication rapides offraient pour le transport des troupes ennemies; il faisait préparer un travail détaillé à cet égard, comprenant des données précises sur le nombre et la capacité des wagons, sur l'espace de temps nécessaire au chargement et au déchargement, sur les distances à parcourir, les obstacles à vaincre, etc.

L'administration des télégraphes recevait l'ordre de tout disposer pour la création de nouvelles lignes le long du Rhin et pour leur appropriation au service militaire. Elle établissait cinq nouveaux bureaux à Kreuzlingen, à Stein, à Lauffenburg, à Eglisau et à Frick, et elle secondait les desseins de l'autorité militaire de manière à mériter les témoignages de sa satisfaction.

Le 20 décembre, au moment où ces mesures préliminaires recevaient leur exécution et où l'Assemblée fédérale allait se réunir, deux divisions, les III et V, furent mises sur pied, pour garder la frontière du Rhin. Elles étaient fortes, la première de 7,500 hommes et de 550 chevaux, la seconde de 7,300 hommes et de 500 chevaux. (Le quatrième bataillon de chaque brigade n'était pas appelé sous les drapeaux.)

A la même date, les Etats étaient invités à mettre immédiatement de piquet toutes les troupes appartenant à l'élite et à la réserve, afin que l'on pût disposer de ces troupes au premier moment.

Quelques jours après, les états-majors des divisions I, II, IV, VI et VIII, ainsi que ceux de leurs brigades, étaient appelés en activité de service et envoyés dans des localités en arrière, mais rapprochées de la ligne du Rhin à observer.

Cette ligne fut d'abord occupée par les deux divisions mobilisées, la IIIe de Bâle au confluent de l'Aar, la Ve de ce point au lac de Constance.

Un plan de fortification pour le Petit-Bâle fut discuté et arrêté par la commission, et le Conseil fédéral en ordonna la mise à exécution immédiate, sous la direction supérieure du colonel fédéral *Delarageaz*, qu'il désigna à cet effet; lequel, en ce moment, quitta la commission, dont il était membre, pour se rendre à Bâle, où il donna aux travaux une impulsion forte et intelligente.

Le 30 décembre, l'Assemblée fédérale, après avoir approuvé les mesures militaires qui avaient été prises, et chargé le Conseil fédéral de pourvoir à toutes les dispositions ultérieures jugées nécessaires pour défendre la patrie jusqu'à la dernière extrémité, lui ouvrit un crédit illimité et donna à l'armée un commandant en chef dans la personne du général *Dufour* et un chef de l'état-major général dans celle du colonel fédéral *Frey-Hérosée*. Les fonctions d'adjudant général furent ensuite confiées par le commandant en chef au colonel Frey de Brugg, retiré du service depuis quelques années, mais qui, lui aussi, avait demandé à partager les dangers de l'armée. *(La suite au prochain numéro.)*

Le projet de loi sur la réorganisation de la cavalerie suisse sera soumis à l'Assemblée fédérale dans sa prochaine session ordinaire. Ce projet supprime pour la cavalerie la différence qui subsistait entre l'élite et la réserve. La durée du service